

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 6 octobre 2010 portant nomination à la Commission centrale de sécurité

NOR : DEVT1024226A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2010 portant nomination à la Commission centrale de sécurité,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 11 mai 2010 susvisé est modifié comme suit.

Est nommée à la Commission centrale de sécurité, en qualité de membre nommé, représentant de groupements ou d'organismes, en application du paragraphe II de l'article 15 du décret du 30 août 1984 susvisé, la personne suivante :

En qualité de représentant du ministère de la défense, marine nationale :

- capitaine de frégate Lafont (Michel), titulaire, en remplacement du capitaine de frégate Capitant (Christophe), titulaire, nommé par arrêté du 11 mai 2010.

Article 2

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 6 octobre 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :

Le directeur des affaires maritimes,

P. PAOLANTONI